



183 € POUR TOUS !

RATTRAPAGE DU POUVOIR D'ACHAT

DEFENSE ET AMELIORATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DU SECTEUR

Rappelons la perte de 30 % de pouvoir d'achat en 20 ans pour les personnels du social, du médico-social, de la protection de l'enfance et de l'Aide à domicile.

Pourtant :

➤ **Le Gouvernement, suite à une recommandation patronale, vient d'agréer l'attribution, dans les CCN66, 79 et Accords CHRS, de 183€, seulement aux personnels paramédicaux, aux Aides Médico Psychologiques et aux Accompagnants Educatifs et Social.** Cette mesure, se traduira SOUS FORME INDEMNITAIRE et non salariale, ce qui implique que ***nous ne cotiserons pas, sur cette indemnité***, à l'assurance maladie, chômage, retraite. C'est, une nouvelle fois, une ***perte de salaire différé***. Aussi, cette mesure creuse d'autant plus ***l'inégalité de traitement des salariés*** de la branche, puisqu'elle oublie une majorité de ses salariés. Les Agents de Service Intérieurs, qui ont une classification de rémunération au deçà du SMIC en début de carrière ne sont même pas concernés ! Les personnel éducatif est oublié, tout comme les salariés du soin non diplômés, les Assistants Familiaux, le personnel administratif, technique, logistique. ***A-t-on oublié que ces métiers de l'ombre sont tout autant essentiels à la bonne marche des Associations et des accompagnements qu'elles assurent ? Quelle opprobre jetée sur nos secteurs pourtant tant dévastés !*** La CGT, FO et SUD s'étaient majoritairement opposés à un tel accord tant il était inégalitaire et injuste. Mais force est de constater que ***AXESS et le Gouvernement marchent main dans la main sans tenir compte des revendications de l'ensemble des salariés de notre secteur.*** Mais est-ce si étonnant ?!

➤ **Cette mesure chercherait-elle à diviser les salariés dans la lutte qui s'annonce face à la destruction de nos conventions collectives ?** Le 17 février prochain, NEXEM (CCN66, 79, CHRS) et FEHAP (CCN51) tiendront une AG extraordinaire afin d'acter la ***fin des négociations dans nos champs conventionnels respectifs et l'ouverture de négociations pour une nouvelle Convention Collective Unique et Etendue sur la branche.*** La couleur est annoncée : il faudra introduire des variables dans la définition des salaires. Traduction : ***deux professionnels exerçant le même métier avec la même ancienneté pourront être rémunérés différemment !*** Ceci est tout à fait nouveau et inacceptable ! Cette inégalité de traitement risquerait aussi d'introduire de la ***discrimination salariale entre les femmes et les hommes !*** Il faudra aussi ***faire main basse sur les congés supplémentaires*** (trimestriels, d'ancienneté), introduire la notion de ***compétence plutôt que de métier***, et donc de qualification.

Nos Conventions Collectives assuraient une égalité de traitement entre salariés, des droits compensateurs de la fatiabilité de nos métiers. Mais vous l'avez bien compris, si on nous donne (partiellement) d'un côté, on nous reprend (d'autant plus) de l'autre !

Parait-il qu'il faille faire des économies.

Pourtant, L'argent existe :

- **170 milliards** : c'est l'augmentation de la fortune des milliardaires français entre mars 2020 et 2021
- **57 milliards** : ce sont les bénéfices du CAC 40 sur les 6 premiers mois de 2021.
- **140 milliards** : c'est le total des aides de l'Etat versées aux entreprises en 2018.

Cet argent pourrait financer :

Le social, médicosocial, la protection de l'enfance, l'aide à domicile.
 Mais aussi la sécurité sociale, l'hôpital public, l'école républicaine, les services publics.

NOUS REVENDIQUONS

- ➔ 183 € tout de suite POUR TOUS, sans contrepartie ;
- ➔ Rattrapage du pouvoir d'achat et augmentation de la valeur des points = 300€ ;
- ➔ Le maintien et l'amélioration de toutes nos Conventions Collectives.
- ➔ La juste application de l'avenant 43 dans l'aide à domicile.
- ➔ Des moyens en effectifs à hauteur des besoins.
- ➔ Stop au démantèlement programmé du social, médico-social et de l'aide à domicile.

C'est ensemble que l'on peut créer le rapport de forces pour faire aboutir nos légitimes revendications, défendre les droits et libertés individuelles et collectives.

CGT, SUD et FO appellent les personnels du social, du médico-social, de la Protection de l'enfance et de l'Aide à domicile à faire grève, débrayer et se rassembler

Jeudi 27 JANVIER - 11h30

Place de la République – Bordeaux